



DÉLIBÉRATION

CD-23-06-29_02

Conseil départemental
du 29 juin 2023

02 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 25 mai 2023

Rapporteur : M. Florian BOUQUET

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Emmanuel FORMET a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique BELUCHE; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à M. Florian BOUQUET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD

VU l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport de M. Florian BOUQUET, Président ;

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 25 mai 2023 annexé à la présente délibération

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

17 voix pour

Le Président,



M. Florian BOUQUET